



ORANGE, le 3 Août 2020

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

AVENUE DE L'ARGENSOL -

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de reprise des réseaux EP – EU & AEP, **Avenue de l'Argensol**, la circulation des véhicules de toutes sortes sera alternée et établie avec un sens unique commandé par feux tricolores placés à 30 m de part et d'autre du chantier.

Les feux tricolores pourront être remplacés par un pilotage manuel.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 5 Août 2020 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 6 mois, sous l'entière responsabilité de la SAS ALIANS TP de LAGARDE PAREOL.

